

## CTSD « Formation continue », le 18 juin 2020

Monsieur le Directeur Académique,

Ce comité technique consacré à la formation continue se trouve être le dernier comité technique concernant le premier degré de cette année scolaire si particulière. Nous ne pouvons donc pas faire l'impasse sur des sujets d'actualités particulièrement importants avant d'aborder celui qui nous réunit aujourd'hui.

Nous sommes au lendemain de l'annonce de la troisième phase du déconfinement par le Président Macron et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, à savoir trois jours ouvrés avant la date de mise en place de cette nouvelle organisation, les enseignants et a fortiori les directeurs, n'ont encore aucune consigne claire et définitive.

Sauf à prendre les personnels de l'Education Nationale pour des girouettes, nous sommes en droit de nous questionner sur la pertinence d'organiser l'accueil des élèves dans de telles conditions pour les deux semaines qui nous mèneront à des vacances scolaires bien méritées.

Alors même qu'un "prof bashing" sévit dans certains médias, le ministère de l'Education Nationale, après avoir brillé par son absence de réaction, cautionnant *de facto* cette mise au pilori, s'est rattrapé en défendant mollement les personnels tout en mettant d'autres à l'index.

En revanche, force est de constater que le gouvernement a préféré profiter de cette crise sanitaire pour accélérer le désengagement de l'Etat et sa territorialisation de l'école, ignorant par là même les revendications légitimes des enseignants et les souffrances des directeurs.

En témoigne la mise en oeuvre des conventions 2S2C qui remettent en cause le statut national des enseignants fonctionnaires d'État.

Ces conventions 2S2C, qui doivent permettre «*d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs en proposant d'encadrer une activité physique et sportive*», s'inscrivent dans la même logique que celle des rythmes scolaires et sa territorialisation de l'école publique: désengagement de l'Etat par le renforcement de l'autonomie des écoles et renvoi de la gestion de celles-ci aux collectivités locales.

Outre l'inégalité de traitement que cela engendrera pour les usagers, tributaires des moyens de la collectivité, cela mettra à mal le statut des enseignants en les plaçant à nouveau dans des situations délicates, puisqu'un peu plus sous la coupe des municipalités.

Dans sa logique budgétaire, permettant le remplacement d'enseignants diplômés par des éducateurs locaux, le ministère délègue ainsi aux collectivités une part de l'enseignement, détruisant un cadre national et affichant par la même occasion, toute la considération qu'il a pour les matières concernées.

Face à la détresse justifiée des directeurs d'école, relayée partout dans la presse, y compris nationale, la seule réponse de l'Etat est un projet de loi créant une "fonction de directeur".

Accédant soudainement à certaines de leurs revendications (décharges, indemnités, ...), jusque là pourtant systématiquement balayées car soit-disant irréalisables, l'Etat, en trouvant miraculeusement des moyens budgétaires, nous dévoile clairement ses

intentions, démontrant à nouveau sa volonté de modifier le statut du directeur d'école, pourtant largement rejeté par les principaux concernés.

Les collègues directeurs, nommés pour une durée déterminée, sous-tutelle de l'IA-DASEN, seront chargés d'appliquer des feuilles de route décidées par ce dernier, servant de relais entre l'administration, les collègues et les collectivités territoriales.

L'Etat profite donc de la souffrance des personnels pour faire passer ses réformes impopulaires de façon opportuniste.

Monsieur le Directeur Académique, à l'occasion de l'une de vos réponses récentes à un avis émis lors d'un CHSCT Départemental, vous avez déclaré :

*“La saisine du CTSD n'est pas pertinente, il n'appartient pas à cette instance de décider de l'attribution des moyens du département mais de leur répartition après délégation ministérielle.”*

Si nous ne pouvons, en effet, que malheureusement constater que le CTSD est bien souvent réduit à une chambre d'enregistrement des décisions du Directeur Académique, nous tenons à rappeler que cette instance est également celle que les personnels sont en droit de saisir afin de demander les moyens qu'ils estiment nécessaires au bon fonctionnement de notre institution.

C'est notamment ce que notre organisation fait en réclamant plus de moyens lors des opérations de carte scolaire.

Il en sera de même concernant le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

En effet, si nous pouvons nous réjouir de voir apparaître des formations longues, en partie seulement sur temps de travail, nous ne pouvons que déplorer la diminution “drastique” de l'offre de formation.

Ces formations longues ne concernent malheureusement que le français et les mathématiques, champs disciplinaires qui occupent par ailleurs la plus grosse part de l'offre de formation. Seulement cinq propositions d'animations pédagogiques pour l'EPS, trois pour l'histoire-géographie, deux pour les sciences, aucune pour l'ASH, ... cette offre ressemble à un formatage des enseignants et à une atteinte à leur liberté pédagogique. Atteintes confirmées par un “volontariat” déguisé de la participation aux formations longues, qui deviennent de fait obligatoires au bout d'un certains temps.

Notre organisation revendique un retour à une vraie offre de formation, couvrant tous les champs disciplinaires, sur temps de travail et dénonce fermement la possibilité d'être convoqué pendant les vacances, voire même le week-end, possibilité allant à l'encontre encore une fois du statut particulier des professeurs des écoles.

Cette offre de formation, comme la mise en place des 2S2C, comme le projet de loi sur la fonction de directeur, nous montrent malheureusement que l'Etat, en utilisant sempiternellement le même logiciel de logique budgétaire, nous éloigne de plus en plus du “monde d'après” appelé des vœux de notre Président, réduit à l'état de “poudre aux yeux”.